



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative  
CAR/293**

Le 20 janvier 2010

## **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications**

- **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation et d'un projet de Recommandation révisée**
- **Proposition de suppression d'une Recommandation**

A la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R (Gestion du spectre) qui s'est tenue les 24 et 25 septembre 2009, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation et d'un projet de Recommandation révisée par correspondance, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5. En outre, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Recommandation.

Comme indiqué dans la Lettre circulaire 1/LCCE/86 du 30 octobre 2009, la période de consultation pour les Recommandations a pris fin le 30 décembre 2009.

Ces Recommandations ayant été adoptées par la Commission d'études 1, il reste à appliquer la procédure d'approbation de la Résolution UIT-R 1-5 § 10.4.5. Les titres et les résumés de ces Recommandations figurent dans l'Annexe 1. La Recommandation qu'il est proposé de supprimer figure dans l'Annexe 2.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.2 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 20 avril 2010 si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces projets de Recommandation.

Tout Etat Membre qui indique que ces projets de Recommandation ne devraient pas être approuvés est prié d'en donner la raison au Secrétariat et de proposer d'éventuelles modifications afin de faciliter la suite de l'examen du projet en question par la Commission d'études au cours de la période d'études (§ 10.4.5.5 de la Résolution UIT-R 1-5).

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et des dispositions seront prises afin que ces Recommandations soient publiées conformément au § 10.4.7 de la Résolution UIT-R 1-5.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev  
Directeur, Bureau des radiocommunications

**Annexe 1:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Annexe 2:** Recommandation qu'il est proposé de supprimer

**Documents joints:**

Documents 1/BL/2 – 1/BL/3 sur CD-ROM

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

## **Annexe 1**

### **Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par la Commission d'études 1 des radiocommunications**

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[DVB-T-COVERAGE]

Doc. 1/BL/2

#### **Mesures de la couverture DVB-T et vérification des critères de planification**

Cette Recommandation décrit les méthodes utilisées pour mesurer la couverture DVB-T et pour évaluer ces mesures.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1753

Doc. 1/BL/3

#### **Méthode pour mesurer le bruit radioélectrique**

La version actuelle de la Recommandation UIT-R SM.1753 contient des méthodes pour mesurer le bruit radioélectrique mais elle se limite à la mesure du bruit gaussien. Cette révision de la Recommandation se fonde sur les dernières connaissances acquises dans ce domaine complexe et décrit comment mesurer et évaluer toutes les composantes du bruit radioélectrique, y compris le bruit impulsif.

## Annexe 2

### Recommandation qu'il est proposé de supprimer

<b>Recommandation UIT-R</b>	<b>Titre</b>
SM.1538-2	Paramètres techniques et de fonctionnement et fréquences nécessaires pour les dispositifs de radiocommunication à courte portée

---